

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Le quatorze septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 7 septembre 2017).

Étaient présents :

Mmes Véronique DAL BORGIO, Marie-Claire GUILLOTON, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Ann-Pascale MARIGNY, Nadine GARCIA, Viviane TOUSSAINT, Martine GILLARD, Sylvie BURGER; MM. Frédéric BERTRAND, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Vincent TILLEMENT, Thierry GRANDJEAN.

Étaient absents excusés : Mr Jean-Claude BASTIEN, (procuration à Jean-Michel GUERNÉ), Monsieur Georges CHIRRE (procuration à A.Pascale MARIGNY)

Était absent non excusé : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame Monique LEYDER

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2017

1 – FINANCES – OUVERTURE D'UNE LIGNE de TRÉSORERIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les dépenses relatives à la réhabilitation et à l'extension de la mairie nécessitent de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 € supplémentaire dans la mesure où les subventions sollicitées tardent à être versées.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessous à intervenir avec le Crédit Agricole.

Article 2 : de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

2 – FINANCES – DIVISION PARCELLAIRE ET VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de division parcellaire sur la parcelle communale n° 600 Section 9 et, pour partie, sur l'extrémité de la rue des Rouaux.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

APPROUVE le découpage parcellaire de la parcelle 600 section 9, propriété de la Commune de Peltre.

AUTORISE la vente des lots issus du découpage parcellaire réalisé

DEMANDE la prise en charge des frais d'arpentage par les acquéreurs

AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant

AUTORISE le Maire à signer tous les actes permettant la réalisation de cette opération et notamment les marchés d'études, de travaux ainsi que les actes de vente.

3) FINANCES – RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE – AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX et de PRESTATIONS

3.1- MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres des entreprises pour ces nouvelles prestations et d'augmenter, par voie d'avenant, le montant des marchés comme suit :

- LOT 01 : VRD - Aménagements extérieurs : société SMTPF (57 – St Avold) de 75 637,00€ HT à 89 382,00 €HT (soit + 25,30 % par rapport au montant du marché initial).
- LOT 02 : Gros œuvre - Démolition : société CSTR (57 – Metz) de 265 442,00 € HT à 266 817,00€ HT (soit + 1,92 % par rapport au montant du marché initial).
- LOT 06 : Menuiseries intérieures : société MENULOR (57 – Ars-sur-Moselle) de 44 969,00 € HT à 47 286,09 € HT (soit + 1,44 % par rapport au montant du marché initial).
- LOT 10 : Electricité : société PM Electricité (57 – Metz) de 78 834,18 € HT à 80 464,76 €HT (soit + 2,07 % par rapport au montant du marché initial).

Le conseil municipal DÉCIDE d'accepter les avenants des marchés de travaux correspondant ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer lesdits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

3.2 - MARCHÉ de PRESTATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter cet avenant aux prestations de location de bungalows ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

4) SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal tient à rappeler que l'absence d'aires de grand passage en nombre suffisant, a amené la Commune de Peltre à subir avec une certaine impuissance le stationnement illicite sur l'espace public avec toutes les conséquences qui s'y rattachent alors même que Metz Métropole a satisfait à ses obligations et souhaite à l'avenir une implication plus forte des services de l'Etat et la mise en œuvre immédiate des pouvoirs du Préfet.

ÉMET:

un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage, pour la période 2017-2023, sous réserve que certaines solutions envisagées, dans le cadre des situations d'occupation illégales des terrains, se fassent dans le strict respect des documents d'urbanisme et, plus particulièrement du SCoT avec lequel les PLU communaux doivent être compatibles.

5) TRAVAUX – AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA GARE SNCF - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'occupation et de transfert de gestion des emprises non bâties du domaine public appartenant à SNCF Réseau au profit de la Communes de PELTRE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision liée à la mise en œuvre de ce projet.

6) RESSOURCES HUMAINES – OUVERTURE DE POSTES SUITE À LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME COMEDEC

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour la gestion des nouvelles missions définies ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2017.

La suppression d'un emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12/35ème pour les fonctions de comptable et gestion RH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'adopter le tableau des emplois ainsi modifié,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7 – COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

DÉCLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Maire détaillées ci-dessous,

Peltre, le 14 septembre 2017

Le Maire,

Original signé

Walter KURTZMANN